



Veille Europe

Du 1^{er} novembre au 15 novembre 2015

Votre opinion et vos idées nous intéressent, pour nous aider à faire évoluer la Veille Europe, nous vous invitons à répondre à dix questions en cliquant [ici](#).

Sommaire

- Institutions européennes

- Sommet de La Valette : Renforcer la coopération entre l’Afrique et l’Europe pour faire face aux défis relatifs aux migrations
- Union européenne : garantir la réalisation du plan de relocalisation et sanctionner le défaut de coopération des réfugiés
- Le lent processus de relocalisation

- Développement nationaux

- La mise en place de contrôles aux frontières relance le débat sur Schengen
- Confusion au sein du gouvernement allemand concernant la politique migratoire

- En Bref

- La Macédoine face aux flux de réfugiés
- L’Union européenne débloque des fonds supplémentaires à destination de la Syrie et du HCR
- Campagne publicitaire dissuasive du gouvernement norvégien à l’égard des réfugiés
- L’Autriche durcit sa politique de réunification familiale
- État des lieux des arrivées et des décès en Méditerranée en 2015

La Veille Europe est réalisée dans le cadre des projets européens RELOREF, Réseau réinstallés et France terre d’asile :



Avec le soutien du Fonds Asile Migration Intégration de l’Union européenne – FAMI

Institutions européennes

Sommet de La Valette : Renforcer la coopération entre l'Afrique et l'Europe pour faire face aux défis relatifs aux migrations

Au terme du [Sommet](#) de la Valette des 11 et 12 novembre, réunissant notamment les États membres de l'Union européenne et les pays membres des processus de Rabat et de Khartoum, une déclaration et un plan d'action ont été [adoptés](#).

Le plan d'action s'articule autour de cinq axes : développement et causes de la migration, migration légale et mobilité, protection internationale, lutte contre l'immigration irrégulière et la traite, et retours. Le plan d'action prévoit en particulier une aide au développement et un renforcement des capacités, y compris dans la gestion des réfugiés et personnes déplacées ; une facilitation des visas, notamment pour les visites d'affaires, en échange d'accord sur la réadmission de leurs ressortissants.

Pour le Secrétaire général du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE), « *bien qu'il y ait des avancées positives dans le domaine de la migration légale pour le travail, les études et la recherche, ainsi qu'un engagement de renforcer la recherche et le sauvetage en mer, il est clair que le principal objectif des États européens est de prévenir les flux migratoires. Il n'y a aucun engagement concret pour ouvrir des voies d'accès sûres et légales pour les réfugiés.* »

Les États membres se sont également engagés, avant la fin 2016, à lancer 16 initiatives prioritaires, parmi lesquelles rendre opérationnels les Programmes de protection et de développement régional dans la Corne de l'Afrique et en Afrique du Nord, et créer une équipe d'investigation (projet pilote) au Niger pour lutter contre les réseaux de trafic de migrants et d'êtres humains.

Afin de mettre en œuvre l'ensemble des mesures adoptées, un nouveau fonds d'affectation spéciale d'urgence de l'UE a été [lancé](#). Ce fonds d'un minimum de 1,8 milliards d'euros a pour objectif la stabilité et la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique.

[Retour au sommaire](#)

Union européenne : garantir la réalisation du plan de relocalisation et sanctionner le défaut de coopération des réfugiés

Lors d'une réunion informelle des chefs d'États de l'Union qui s'est [tenue](#) le 12 novembre en marge du Sommet de la Valette, les États se [sont engagés](#) à assurer une identification efficace des demandeurs d'asile et à accélérer le processus de relocalisation. Cette réunion faisait suite au [Conseil « Justice et Affaires intérieures »](#) du 9 novembre qui [visait](#) également à évaluer et accélérer la mise en œuvre des décisions précédemment adoptées.

En ce sens, les États doivent avoir communiqué avant le 16 novembre leur capacité immédiate d'accueil. Dans le même temps, la Grèce et l'Italie se sont engagées à accélérer significativement le

processus d'identification et d'enregistrement des empreintes digitales des demandeurs d'asile à relocaliser. Donald Tusk a par ailleurs [salué](#) la promesse de la Hongrie, de la République tchèque et de la Slovaquie d'envoyer 225 officiers pour aider Frontex dans sa mission.

Les États envisagent également la création de centres de traitement des demandes d'asile dans les pays de transit tels que sur la Route des Balkans. Selon Jean Asselborn, le président du Conseil de l'Union européenne, il [est](#) en effet nécessaire de « *répartir les tâches* », car « *c'est une illusion de demander à la Grèce d'accueillir seule chaque jour 10 000 personnes et d'en assurer le screening, l'enregistrement et les auditions* ».

Ils ont également prévu des mesures coercitives en cas de manque de coopération de la part des demandeurs d'asile, et notamment la possibilité de recourir à la rétention de ceux refusant d'être identifiés et enregistrés. Donald Tusk a insisté sur l'impossibilité pour les demandeurs d'asile de choisir leur destination au moment de la relocalisation. En durcissant son discours, l'UE souhaite rappeler aux demandeurs d'asile que pour bénéficier de droits, ils doivent préalablement se conformer aux obligations de l'Union.

Enfin, la mise en œuvre des mesures adoptées, et *in fine* également le maintien de l'espace Schengen suppose une coopération avec les pays tiers et en particulier la Turquie. Le Président du Conseil européen a annoncé, à ce titre, la tenue prochaine d'un sommet exceptionnel en présence des États membres et de la Turquie.

[Retour au sommaire](#)

Le lent processus de relocalisation

Sur les 160 000 personnes devant bénéficier, sur deux ans, du processus de relocalisation décidé en septembre au niveau européen, 147 seulement [ont effectivement été relocalisées](#) au 13 novembre. Pour remplir les objectifs fixés par le plan de relocalisation, 140 demandeurs d'asile devraient être relocalisés par jour.

Seuls la Finlande (48 personnes), la Suède (38), le Luxembourg (30), la France (19) et l'Espagne (12) ont entamé le processus de relocalisation. Suite à [l'arrivée](#) des 19 premières personnes dans les environs de Nantes vendredi 6 novembre, le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve [a annoncé](#) l'arrivée de 200 personnes en novembre, 300 en décembre, et 400 en janvier.

Cette lenteur dans la mise en place du plan est due à deux facteurs en particulier. D'une part, de nombreux demandeurs d'asile [seraient extrêmement méfiants](#) à l'idée de monter dans un avion, ayant peur d'être envoyés vers un pays d'Afrique ou du Moyen-Orient, selon un responsable européen. D'autre part, les demandeurs d'asile veulent garder la possibilité d'effectuer leur procédure de demande d'asile en Allemagne ou en Suède, et refuseraient ainsi d'être relocalisés dans un autre pays. Ainsi, sept des dix-neuf demandeurs d'asile annoncés en Espagne en provenance d'Italie [ont refusé](#) de s'y rendre, considérant les difficultés économiques du pays comme un frein et les chances d'intégration faibles, du fait d'une communauté de réfugiés moins présente par rapport à certains pays de l'Union européenne. « *Comment les convaincre que la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la France et l'Espagne sont aussi bien que l'Allemagne ou la Suède ?* » [s'interroge](#) Donald

Tusk, président du Conseil européen. C'est l'une des interrogations auxquelles l'UE devra répondre au plus vite.

À ces questions s'ajoutent des problèmes d'ordre logistique : sur les 160 000 places qui doivent être rendues disponibles par les États membres en vue d'accueillir les demandeurs d'asiles relocalisés, seules un peu plus de 3 000 places [ont été dégagées](#) au 13 novembre.

Le plan de relocalisation comprend également une aide en personnels qualifiés apportée par les États membres à la Grèce et à l'Italie, avec l'envoi de gardes frontières FRONTEX (agence européenne pour la gestion des frontières extérieures) et d'experts du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO). De nouveau, les obligations des États membres peinent à être mises en œuvre. Sur les 743 gardes frontières demandés par FRONTEX, 353 ont été déployés et sur les 374 experts demandés par l'EASO, seuls 162 ont été dépêchés.

Dans le cadre du deuxième plan de relocalisation obligatoire de 120 000 personnes adopté en septembre, le pays de provenance de 54 000 personnes restait encore à décider suite au [refus](#) de la Hongrie de bénéficier du programme. Dans l'attente de 190 000 demandeurs d'asiles sur l'année 2015, pour une population totale de moins de dix millions d'habitants, la Suède [a demandé](#) à en bénéficier, considérant qu'elle « *a longtemps pris beaucoup de responsabilités par rapport aux autres pays de l'Union européenne, et [être] désormais dans une situation extrêmement tendue* » selon son Premier ministre Stefan Löfven, ajoutant qu'« *il est temps que d'autres pays prennent leurs responsabilités* ».

Les deux plans de relocalisation ont été adoptés par le Conseil de l'UE les 14 et 22 septembre : le [premier](#) prévoit la relocalisation, sur une base volontaire, de 40 000 demandeurs d'asile depuis l'Italie et la Grèce et le [second](#) la relocalisation obligatoire de 120 000 personnes supplémentaires. Le plan s'applique aux demandeurs d'asile Syriens, Érythréens et Iraquiens.

[Retour au sommaire](#)

Développements nationaux

La mise en place de contrôles aux frontières relance le débat sur Schengen

La Suède [a décidé](#) de réintroduire jeudi 12 novembre des [contrôles sporadiques](#) à sa frontière avec le Danemark pour dix jours, invoquant des raisons sanitaires : « *Les gens sont obligés de dormir sous des tentes, dans les bureaux de l'Office [des migrations] ou dans des centres d'évacuation. Nous ne remplissons plus notre mission qui est d'offrir un toit à chacun. (...) Le rétablissement des contrôles aux frontières peut nous y aider* » [a déclaré](#) le directeur communication de l'Office des migrations. Le Premier ministre Stefan Löfven a quant à lui [rappelé](#) que « *ce n'est pas un mur* » et que « *l'accueil doit se faire avec ordre et rigueur* ». La Suède, qui a accueilli [110 000 demandeurs d'asile](#) depuis entre janvier et octobre 2015, s'attend à en recevoir 190 000 sur l'année 2015.

Après avoir souvent [menacé](#) les États membres de l'Union européenne, la Slovénie a finalement [entamé](#) mercredi 11 novembre la pose « *d'obstacles techniques temporaires à la frontière Schengen* ».

avec la Croatie » dans le but de « diriger les migrants vers les postes frontières » et de « réduire le flux à un niveau gérable » selon le Premier ministre Miro Cerar. Cette mesure vise à « éviter un désastre humanitaire », avec 30 000 nouvelles arrivées prévues dans les prochains jours. Pour rappel, la [Slovénie a vu plus de 200 000 personnes transiter](#) sur son sol, entre la fermeture le 16 octobre de la frontière hongroise et le 13 novembre. Une douzaine de kilomètres de grillages a d'ores et déjà été posée, sur les 80 kilomètres attendus.

« Nous n'avons plus que quelques mois pour éviter que des contrôles ne soient réintroduits aux frontières internes de l'Europe » a [déclaré](#) Jean Asselborn, président du Conseil de l'Union européenne, mardi 10 novembre. Il a été rejoint jeudi 12 novembre par le président du Conseil européen Donald Tusk, qui évoquait quant à lui une « course contre la montre » pour « sauver Schengen »

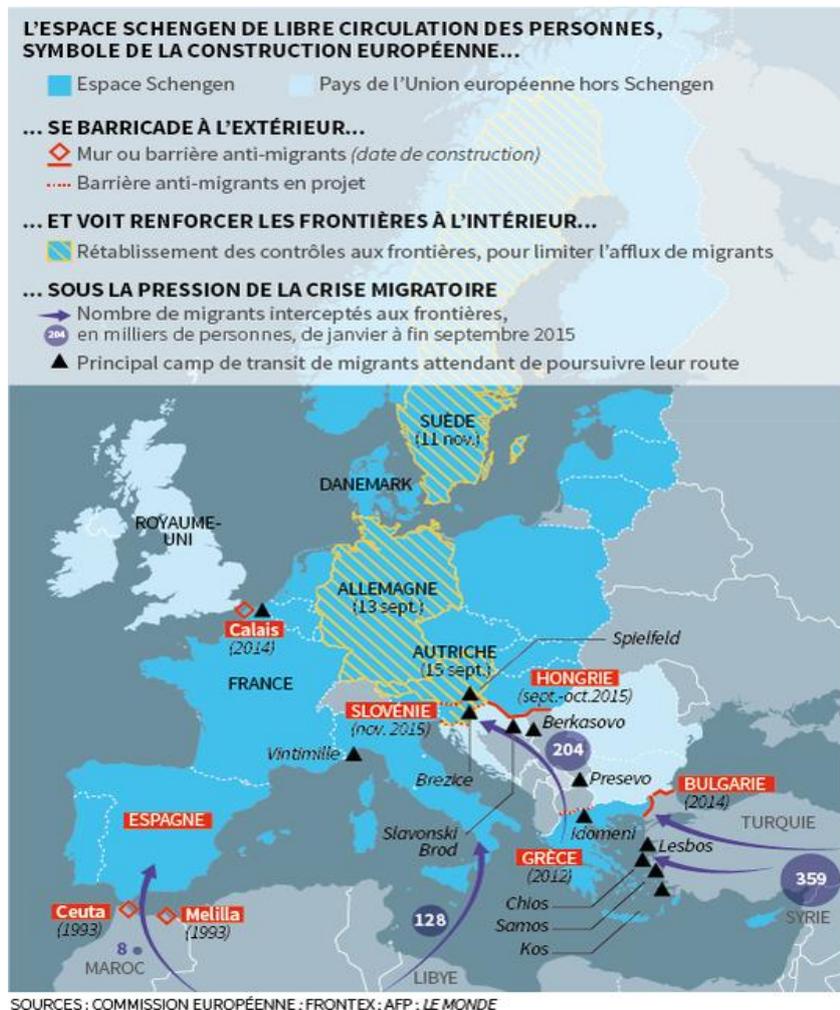
Vendredi 13 novembre, l'Autriche a à son tour [déclaré](#) la construction sous deux semaines d'une clôture sur une section de sa frontière avec la Slovaquie, invoquant les mêmes raisons que la Slovaquie. Ce sera la première clôture érigée entre deux pays de l'espace Schengen depuis sa création. Le même jour, l'Allemagne [a annoncé](#) qu'elle prolongeait jusqu'à mi-février les contrôles aux frontières qu'elle avait instauré le 13 septembre, invoquant une procédure d'exception permettant de rétablir ces contrôles pendant deux ans.

Vendredi 13 novembre, l'Autriche a à son tour [déclaré](#) la construction sous deux semaines d'une clôture sur une section de sa frontière avec la Slovaquie, invoquant les mêmes raisons que la Slovaquie. Ce sera la première clôture érigée entre deux pays de l'espace Schengen depuis sa création. Le même jour, l'Allemagne [a annoncé](#) qu'elle prolongeait jusqu'à mi-février les contrôles aux frontières qu'elle avait instauré le 13 septembre, invoquant une procédure d'exception permettant de rétablir ces contrôles pendant deux ans.

[Retour au sommaire](#)

Confusion au sein du gouvernement allemand concernant la politique migratoire

Le ministre de l'Intérieur allemand Thomas de Maizière [a annoncé](#) mardi 10 novembre que le règlement Dublin, qui ne [s'appliquait](#) plus au ressortissants syriens depuis le 25 août, était de nouveau en vigueur depuis le 21 octobre. Cette mesure [impliquerait](#) donc le renvoi des demandeurs d'asile syriens présents sur le territoire allemand vers les pays européens dans lesquels ils ont



enregistrés une première fois, à savoir la Slovaquie, la Croatie et la Hongrie. Elle ne prend pas en compte la Grèce, pays européen de première ligne vers lequel les retours « Dublin » sont interdits depuis 2011 et l'arrêt [M.S.S. contre la Belgique et la Grèce](#) de la Cour européenne des droits de l'homme.

La chancelière Angela Merkel, qui n'était, [selon la presse allemande](#), pas au courant de cette mesure, [a finalement soutenu](#) son ministre de l'Intérieur. Thomas de Maizière se justifie en considérant que ce n'est qu'un « retour à la procédure normale », sans préciser dans quelles conditions l'Allemagne comptait remettre effectivement en place le règlement Dublin. Depuis le 21 octobre, seuls quelques demandeurs d'asile auraient été renvoyés.

La Hongrie, principal pays touché par le retour de l'application du règlement de Dublin, pourrait voir refluer sur son sol de nombreux demandeurs d'asile syriens qu'elle a laissé passer avant la construction d'un mur à sa frontière avec la Serbie le 16 octobre. Le ministre hongrois des Affaires étrangères, Péter Szijjártó, [condamne](#) cette annonce, considérant que ce règlement est *de facto* « mort », quasiment aucun pays européen ne l'utilisant depuis le début de la crise des réfugiés, selon lui. La Hongrie [accuse](#) par ailleurs le gouvernement allemand d'être à l'origine de cet important flux migratoire, du fait de déclarations interprétées comme une invitation pour la plupart des réfugiés.

La déclaration du ministre de l'Intérieur allemand intervient dans un climat de durcissement des règles en matière d'asile en Allemagne. En effet, après la décision [d'accélérer le renvoi des demandeurs d'asile afghans](#) déboutés, le gouvernement allemand [a décidé](#) jeudi 5 novembre de la création de cinq centres d'enregistrement pour les ressortissants de pays d'origine sûrs, dont les demandes d'asile seront traitées en trois semaines. Cette mesure [concerne](#) en particulier les Albanais, dont « les chances de pouvoir obtenir un asile économique (sic) et politique sont égales à zéro » selon le ministre albanais de l'Intérieur, Saimir Tahiri.

La décision de jeudi 5 novembre [entérinait](#) également une suspension pour deux ans de la politique de réunification familiale pour certains groupes de réfugiés et demandeurs d'asile, en vue d'endiguer les arrivées de réfugiés. Le lendemain, le ministre de l'Intérieur allemand [annonçait](#) que cette mesure pouvait également concerner les ressortissants syriens. Cette déclaration [a rapidement été démentie](#) par le porte-parole du gouvernement Steffen Seibert. Frank-Jürgen Weiser, le président de l'Office fédéral des migrations et des réfugiés [a confirmé](#) n'avoir reçu « aucune instruction ni demande de changement de procédure concernant les demandeurs d'asile syriens », ni sollicitation particulière de la part du ministre de l'Intérieur, allant ainsi dans le sens du porte-parole du gouvernement. La situation devrait donc restée inchangée : la majorité des Syriens obtiennent le statut de réfugié, tandis que la protection subsidiaire, qui entraîne un droit restreint à la réunification familiale, ne concerne qu'un petit nombre.

[Retour au sommaire](#)

En Bref

La Macédoine face aux flux de réfugiés

L'ouverture début septembre d'un centre d'accueil des demandeurs d'asile à Gevgelija a permis à la Macédoine de mieux faire face au flot de réfugiés venus de Grèce. Ce centre leur [dispense](#) les premiers soins, de l'eau, de la nourriture et un soutien logistique pour la suite de leur voyage. En prévision de l'hiver, il [a été isolé](#) du froid et équipé d'un chauffage. Une salle pour sécher les vêtements humides et des sanitaires ont également été installés.

La Macédoine est le premier pays de transit sur la route des Balkans après la Grèce. Depuis le 19 juin, les personnes déclarant vouloir demander l'asile disposent de 72 heures pendant lesquelles ils peuvent circuler librement sur le territoire. Ce laps de temps est souvent utilisé par les demandeurs d'asile pour continuer leur trajet vers l'Union européenne. Selon la Macedonian Young Lawyers Association (MYLA), environ 7 300 personnes [ont demandé](#) l'asile chaque jour la première semaine de novembre.

[Retour au sommaire](#)

L'Union européenne débloque des fonds supplémentaires à destination de la Syrie et du HCR

L'Union européenne (UE) a [annoncé](#), le 3 novembre, l'octroi d'une aide financière complémentaire de 2 millions d'euros au Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), pour pourvoir aux besoins élémentaires des personnes vulnérables présentes dans les Balkans. En raison de l'arrivée de l'hiver, les besoins financiers du HCR ne [cessent](#) de croître afin de fournir un équipement adéquat aux conditions hivernales.

En parallèle, l'UE a également [décidé](#) l'octroi de 62 millions d'euros d'aide humanitaire destinée à soutenir les Syriens déplacés au sein de la Syrie en raison du conflit.

[Retour au sommaire](#)

Campagne publicitaire dissuasive du gouvernement norvégien à l'égard des réfugiés

À l'instar du [Danemark](#) début septembre, le gouvernement norvégien a [lancé](#) une campagne publicitaire visant à dissuader les migrants de demander l'asile en Norvège. La Direction de l'immigration norvégienne a [tweeté](#) à deux reprises afin d'alerter les réfugiés afghans ayant planifié de traverser la frontière avec la Russie qu'ils risquaient d'être renvoyés vers Moscou ou Kaboul. Cette campagne a été également diffusée dans les journaux russes et relayée sur Facebook.

John Kallmyr, secrétaire d'État du ministère de la Justice, juge une telle campagne « pleinement efficace » pour faire baisser le nombre de demandeurs d'asile, au regard des résultats de la campagne engagée par le Danemark.

[Retour au sommaire](#)

L'Autriche durcit sa politique de réunification familiale

Le gouvernement autrichien [a présenté](#) mardi 3 novembre un projet de loi visant à restreindre la politique de réunification familiale pour les personnes bénéficiant de la protection subsidiaire. Ce projet de loi, qui doit être examiné fin novembre et serait applicable rétroactivement à partir du 15 novembre, allongerait à trois ans au lieu de un le temps d'attente minimum avant que ces personnes ne puissent entamer une procédure pour faire venir leur famille en Autriche. Ils devraient alors également prouver qu'ils disposent d'un revenu, d'une couverture maladie ainsi que d'un logement. « *Il est important pour nous de fixer des règles claires dans ce domaine, et de réduire l'attractivité de l'Autriche* » a déclaré la ministre de l'Intérieur Johanna Mikl-Leitner.

« *Le durcissement des règles du regroupement familial affecte principalement les Afghans* » a-t-elle ajouté. En effet, les ressortissants afghans sont les premiers bénéficiaires de la protection subsidiaire, tandis que les Syriens obtiennent le statut de réfugié. Cette décision, qui [fait écho](#) aux mesures prises en Allemagne, [intervient](#) alors que l'Afghanistan connaît un regain de tensions lié à l'influence croissante des Talibans profitant du retrait des troupes internationales.

[Retour au sommaire](#)

Etat des lieux des arrivées et des décès en Méditerranée en 2015

Depuis le début de l'année 2015, 819 218 personnes ont rejoint l'Europe via la Méditerranée selon les statistiques mises à jour quotidiennement par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Pour le mois d'octobre seul, 218 000 personnes ont traversé la Méditerranée pour rejoindre l'Italie ou la Grèce, soit autant que sur l'ensemble de l'année 2014 (216 044 personnes).

Au 15 novembre 2015, 3 460 personnes ont trouvé la mort en Méditerranée. Ils étaient 3 500 personnes sur l'ensemble de l'année 2014.

